

CCAS de Mauves-sur Loire  
Délibération n°2023-02-01

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 23 MARS A DIX-NEUF HEURES,

Date de la convocation du C. C. A. S. : 15 mars 2023

Date et heure du C.C.A.S. : 23 MARS 2023 à 19h

Lieu du C.C.A.S. : Mairie

Présidente de séance : Mme Marie-Laure EVAIN

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 9

Nombre de membres du conseil d'administration présents : 6

Nombre de membres du conseil d'administration représentés : 2

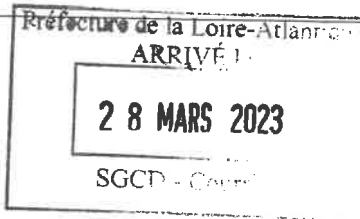
Nombre de membres du conseil d'administration absents : 3

Nombre de votants : 8

**PRÉSENTS** : Mme Marie-Laure EVAIN, M. Eric MARTIAL, Mmes Hélène PINSON, Dominique CHARGÉ, Aline DURAND, Nathalie ATHIMON

**ABSENT EXCUSÉ** : M. Emmanuel TERRIEN

**REPRÉSENTÉS** : Lionel PERRIGUEY donne pouvoir à Hélène PINSON  
Pierre-Alain ORIOT donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN



**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président autre que le président de l'organe délibérant pour présider au vote du compte administratif,

La vice-présidente, Mme Marie-Laure EVAIN, expose au conseil d'administration du CCAS, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

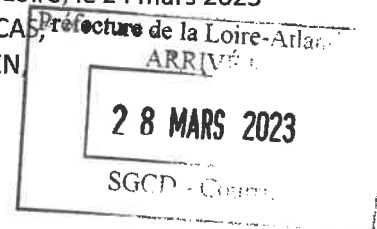
- o **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 du CCAS annexé à la présente délibération et dont les montants par section sont arrêtés comme suit :

SECTION de :	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	+ 8 472,09 €	+ 500,00 €
Dépenses	+ 6 083,50 €	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice 2022 (a)</b>	<b>+ 2 388,59 €</b>	<b>+ 500,00 €</b>
Résultat reporté de 2021 (b)	+ 4 882,91 €	+ 5 447,56 €
<b>Résultat de clôture à fin 2022 (c)= (a)+(b)</b>	<b>+ 7 271,50 €</b>	<b>+ 5 947,56 €</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations du CCAS.

Fait à Mauves sur Loire, le 24 mars 2023

Le Président du CCAS,  
Emmanuel TERRIEN



CCAS de Mauves-sur Loire  
Délibération n°2023-02-02

COMPTE DE GESTION 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 23 MARS A DIX-NEUF HEURES,

Date de la convocation du C. C. A. S. : 15 mars 2023

Date et heure du C.C.A.S. : 23 MARS 2023 à 19h

Lieu du C.C.A.S. : Mairie

Présidente de séance : Mme Marie-Laure EVAIN

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 9

Nombre de membres du conseil d'administration présents : 6

Nombre de membres du conseil d'administration représentés : 2

Nombre de membres du conseil d'administration absents : 3

Nombre de votants : 8

**PRÉSENTS** : Mme Marie-Laure EVAIN, M. Eric MARTIAL, Mmes Hélène PINSON, Dominique CHARGÉ, Aline DURAND, Nathalie ATHIMON

**ABSENT EXCUSÉ** : M. Emmanuel TERRIEN

**REPRÉSENTÉS** : Lionel PERRIGUEY donne pouvoir à Hélène PINSON  
Pierre-Alain ORIOT donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN

Madame la Vice-Présidente présente au conseil d'administration le compte de gestion 2022 du CCAS réalisé par le Trésorier principal en poste à Saint-Herblain.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**VU** le compte administratif 2022 du CCAS adopté par la délibération du 23 mars 2023 n° 2023-02-01,

**VU** le compte de gestion 2022 du CCAS dressé par le Trésorier principal et transmis via la plate -forme électronique de la DGFIP le 16 janvier 2023,

**CONSIDERANT** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion relatif à l'exercice 2022 du CCAS,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2022 dressé par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du CCAS.

Fait à Mauves sur Loire, le 24 mars 2023

Le Président du CCAS,  
Emmanuel TERRIEN,

